



Commune de CHATENOY-EN-BRESSE

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 25 octobre 2024

Date de la convocation :
18 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 octobre,
l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie
sous la présidence de Mme. le Maire, Joëlle
SCHWOB.

- o Membres en exercice : 14
- o Présents : 11
- o Votants : 14
- o Pour : 14
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Présents : SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU
Pascale, FROST Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel,
MOUGEOT Jeannine, DESBOIS Jocelyne, RITTER Claude,
PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck,
Représentés : LEGRAND Valérie par PRUDHON Fabrice – MERLE
Christelle par CLEMENT Benoit - CHANTEPERDRIX Guy par FEVRE
Franck

Excusés : --
Absents : --

Secrétaire de séance : Fabrice PRUDHON

DE-2024-60

Désignation d'un avocat pour représenter la commune – Affaire Algarra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 16° et L.2132-1,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'être représentée par un avocat dans le cadre de l'affaire opposant la commune à M. Algarra,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE le cabinet Adida et associés, situé à CHALON-SUR-SAONE – 15 Place du Chatelet-, pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui oppose la commune à M. Algarra,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et à régler les honoraires et frais d'avocat correspondants

Le secrétaire de séance, Fabrice PRUDHON

Mme Le Maire, Joëlle SCHWOB

Date de transmission de l'acte: 04/11/2024
Date de reception de l'AR: 04/11/2024
071-217101179-DE_001_2024-DE
A G E D I